

Affaires courantes

communes): Temps requis pour préparer cette réponse: 18 heures et 35 minutes

Coût approximatif: 334 \$

On m'informe comme suit:

a) Industrie, Sciences et Technologie Canada:

L'Agence spatiale canadienne a déboursé à ce jour 334 488 \$ en fonction du déménagement à Saint-Hubert.

Travaux publics Canada:

L'Agence spatiale canadienne (ASC) est présentement logée à bail au 500, boulevard René-Lévesque ouest, à Montréal, dans un immeuble appartenant à TRIZEC. Le bail qui a débuté le 1^{er} janvier 1991, se terminera le 31 décembre 1992 et deux options de six mois sont disponibles pour exercice au bail.

L'ASC occupe 2 744,6 m²ut. (3 012,6 m²loc.) d'espace à bureaux réparti sur plusieurs planchers et dispose de neuf espaces de stationnement intérieur, le tout à un coût annuel de 1 054 259,37 \$. De plus, l'Agence occupe un espace d'entreposage de 50,2 m²ut. (55,2 m²loc.) au sous-sol du même immeuble à un coût annuel de 7 672,14 \$.

Le coût total défrayé par Travaux publics Canada pour les aménagements intérieurs de l'Agence fut de 411 688,64 \$.

b) Office national de l'énergie:

L'ONE estime que les coûts totaux liés au déménagement de l'Office à Calgary s'élèveront à 20,5 millions de dollars. De plus, on prévoit que le ministère des Travaux publics devra engager des dépenses supplémentaires de 6 millions de dollars pour la location et l'aménagement des nouveaux locaux de l'Office. Quatre-vingt-cinq p. 100 de tous ces coûts, soit 22,5 millions de dollars, seront recouvrés selon la politique de recouvrement des coûts.

Les coûts liés à la réinstallation des fonctions transférées de l'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada à l'Office (environ 15 p. 100) ne seront pas recouvrables.

Les coûts réels encourus par le gouvernement s'élèveront à quelque 4 millions de dollars.

Question n° 61—**M. Hovdebo:**

1. Pour réduire le montant des contrats de l'ACDI avec a) CUSO, b) l'OCSD, c) la Fédération canadienne des enseignantes et enseignants, d) Jeunesse Canada Monde, e) Carrefour canadien international, f) le CECI, (i) quels critères précis a-t-on utilisés pour sélectionner chacune des organisations frappées, (ii) les organisations ont-elles été consultées à ce sujet et, dans la négative, pour quelle raison, (iii) pourquoi ces contrats n'ont-ils pas été respectés, (iv) les fonds que l'ACDI prévoit économiser grâce à ces compressions seront-ils versés dans la réserve du programme d'APD?

2. L'ACDI prévoit-elle imposer d'autres réductions a) aux organisations ci-haut énumérées, b) à d'autres organisations?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Temps requis pour préparer cette réponse: 6 heures et 20 minutes

Coût approximatif: 115 \$

L'Agence canadienne de développement international m'informe comme suit:

1. (i) L'ACDI a utilisé les critères suivants pour chacune des organisations mentionnées:

— rendre disponible des fonds pour répondre aux nouvelles demandes pressantes d'aide publique au développement reçues ou anticipées par le Gouvernement;

— maintenir le soutien aux activités et programmes identifiés au mandat principal des organisations;

— ne pas mettre en cause la viabilité des organisations;

(ii) non; parce que les décisions consécutives aux dépôts du Budget de février et des Prévisions budgétaires de mars n'ont pu être finalisées qu'à la toute veille de l'année financière 91-92. L'ACDI s'est empressée de les communiquer aux organismes partenaires dans les meilleurs délais possibles i.e. avant que l'année financière ne soit entamée substantiellement;

(iii) l'ACDI n'a pas de contrat avec les O.N.G. nommées, mais des accords de contributions. Les accords pluriannuels de contributions entre l'ACDI et Jeunesse Canada Monde, le Carrefour Canadien International, l'OCSD et la Fédération Canadienne des Enseignants et Enseignantes ont dû être modifiés en raison des ressources budgétaires limitées et du grand nombre de nouvelles demandes sur le Budget d'Aide Publique au Développement. Les accords de contributions avec le CUSO et le CECI n'étaient pas signés au moment de l'annonce des budgets pour ces organismes. De plus, les paiements des accords de contribution pluriannuels sont assujettis à un crédit parlementaire voté pour l'exercice dans lequel ils doivent être faits.

(iv) les fonds économisés seront utilisés pour répondre aux nouvelles demandes d'Aide Publique au Développement.

2. a) Aucune autre réduction n'est prévue en 1991-92 aux contributions de l'ACDI aux organisations énumérées.